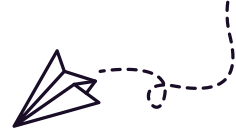


Livret d'accueil du Conseil Communautaire des Jeunes



Rejoins le
Conseil Communautaire
des Jeunes



La Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland souhaite mettre en place un Conseil Communautaire des Jeunes (CCJ) afin de valoriser l'engagement et la citoyenneté auprès de la jeunesse.

Tout jeune intéressé par cette démarche trouvera toutes les informations relatives au Conseil Communautaire des Jeunes dans ce livret.

La Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland



Date de création

* La Communauté de communes du Kochersberg a été créée le 1^{er} janvier 2002 et a fusionné avec l'Ackerland au 1^{er} janvier 2013.

Composition

* Elle regroupe 33 villages.

Conseil communautaire

* Composé de 37 personnes élues par les citoyens ou par les conseils municipaux selon la taille de chaque commune.

Bureau communautaire

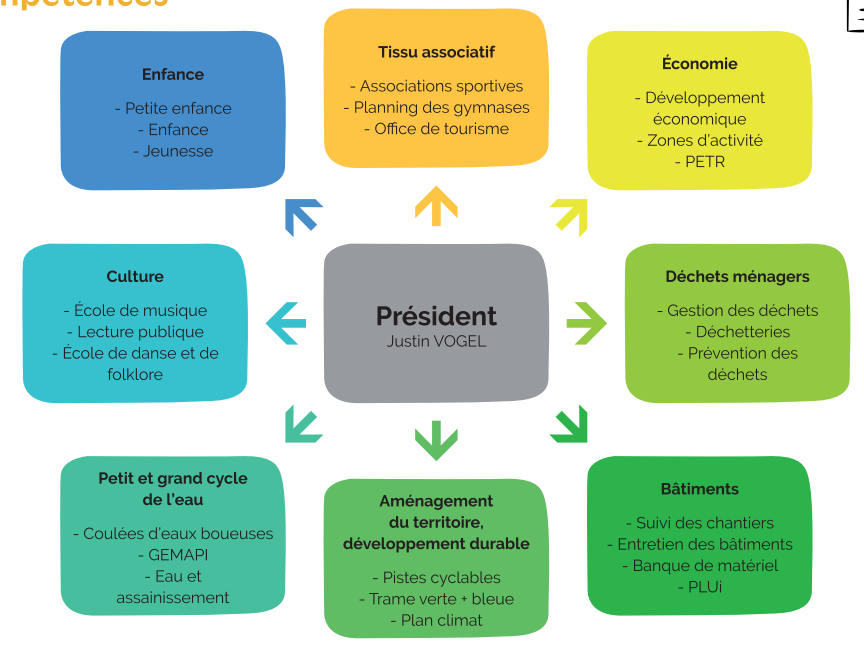
- * Composé d'un président, de 8 vice-présidents et des maires ou adjoints, soit 23 membres, chargés de préparer le travail du conseil communautaire.
- * Des commissions ont été créées pour travailler sur chacune des compétences de la communauté de communes.



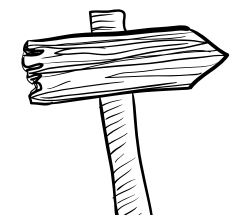
Mandat? Plénière? Commission?
Retrouve les définitions au dos du livret!



Compétences



Le territoire



Le Conseil Communautaire des Jeunes du Kochersberg

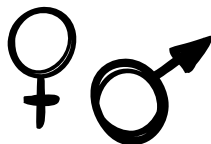


Le CCJ, c'est quoi ?

Le Conseil Communautaire des Jeunes (CCJ) est un conseil consultatif qui permet aux jeunes de participer à la vie locale, de représenter les jeunes du Kochersberg en développant des projets et des actions qui leur sont destinés.

Au CCJ, tu peux

- * Faire entendre tes idées.
- * Donner ton avis sur les projets de ton territoire.
- * Réaliser des actions.
- * Découvrir réellement la citoyenneté.

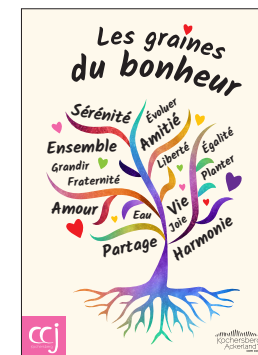


Qui siège au CCJ ?

- * Un groupe de jeunes habitants du Kochersberg de la 6^e à la terminale

Le rôle du jeune au sein du CCJ

- * Exprime ses idées.
- * S'implique dans des actions.
- * Selon l'âge : observe, épauler les nouveaux, propose et réalise des projets.
- * Mobilise de nouveaux volontaires au sein de sa commune.
- * Témoigne de son expérience.
- * Est le relais auprès des autres jeunes.
- * Représente le CCJ.
- * Est assidu aux réunions.
- * Participe à la vie locale, en réalisant des projets.



Le rôle de l'Animation Jeunes

- * Anime le suivi du CCJ (technique et pédagogique).
- * Coordonne et accompagne les élus dans la mise en œuvre des actions.
- * Participe à la mise en œuvre des actions.
- * Assure le suivi des commissions/projets et gestion financière.
- * Conseille sur la pertinence des actions au regard des objectifs du CCJ.
- * Accompagne les jeunes dans leurs prises de responsabilités (préparations, prises de parole).
- * Est un relais de la mobilisation des jeunes dans les collèges (communication).
- * Fait le lien entre la communauté de communes et les projets des jeunes.

Le rôle de l'élú référent

- * Représente le CCJ au sein de la commission jeunesse et au conseil communautaire.
- * Veille à la transmission de savoirs, de connaissances et de compétences.
- * Guide et accompagne les jeunes.
- * Est à l'écoute, laisse faire les jeunes pour qu'ils réalisent leurs idées.
- * Est garant du cadre, contribue aussi à rendre attractive la dynamique du CCJ.
- * Peut s'engager dans les projets, selon ses envies et ses compétences, pour s'impliquer dans le CCJ.
- * Participe à la mise en œuvre des actions aux côtés des jeunes.
- * Assure la transmission, l'information et le lien avec le conseil municipal de sa commune.



Comment fonctionne le CCJ?



Son fonctionnement

- * Des réunions plénières 2 à 3 fois dans l'année (installation, bilan annuel...).
- * Une réunion le 1^{er} vendredi du mois pour l'avancement et le suivi des projets au sein de commissions thématiques (petits groupes).
- * Développe et favorise encore plus la cohésion du groupe, notamment par l'organisation d'un séminaire de rentrée (vacances d'automne).
- * Chaque commission a un co-référent qui rédige le compte-rendu de la réunion et aide les conseillers sur l'avancée des projets.
- * Le conseil communautaire des jeunes sera piloté par un référent (un jeune du groupe). Il aura pour missions de :
 - Rassembler les comptes-rendus des commissions lors des réunions,
 - Établir l'ordre du jour de réunions,
 - Envoyer les invitations pour les réunions du CCJ.

Intégration

- * En début d'année scolaire : deux séances d'essai puis 2 ans de mandat.
- * Si l'intégration se fait en cours d'année : une séance d'essai puis le jeune prend le mandat en cours.
- * Le jeune est rattaché à une commission s'il intègre le CCJ.
- * Un livret d'accueil sera remis à chaque nouveau membre.

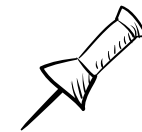
Le mode de décision pour le choix des actions menées par le CCJ

- * Les projets doivent avoir du sens et un lien avec la thématique de la citoyenneté.
- * Les jeunes établissent un budget pour chaque projet. Les projets sont votés par tous les jeunes et les élus présents lors de la réunion.
- * L'aspect financier est présenté à la commission jeunesse (un budget annuel avec la répartition du budget par commission). Le budget est réalisé avec les jeunes et les animateurs.
- * Certains projets seront soumis à la commission jeunesse pour validation (par exemple les voyages).



Réglementation

- * Âge : de la 6^e à la terminale.
- * Entre 30 et 40 élus du territoire (tant qu'il y a des volontaires on ne dit pas « non »).
- * Pas d'élection pour rentrer dans le Conseil des Jeunes mais parler de ses motivations.
- * Engagement de 2 ans (16 réunions et 4 plénières).
- * En cas d'absence/maladie, prévenir Séverine.
- * Séminaire d'intégration fortement conseillé.
- * Chaque commission porte un projet au minimum, chaque projet passe devant le Conseil Communautaire de Jeunes pour être validé.
- * Projet en commun avec la communauté de communes du Kochersberg (piste cyclable, réduction des déchets).
- * Assister aux réunions.



Règlement intérieur

- * S'écouter.
- * Se respecter.
- * Respecter les règles de vie.
- * Assister aux réunions.





**Mandat ? Plénière ?
Commission ?**

Quelques définitions

- * **Mandat** : pouvoir conféré à une personne qui lui permet d'agir au nom d'une autre.
- * **Plénière** : une réunion où siègent tous les membres d'un groupe, d'une juridiction, d'un parti.
- * **Commission** : réunion de personnes chargées d'étudier une question, de contrôler ou régler une affaire.

Coordonnées utiles !



- * Séverine : 06 26 70 13 55 – animation.jeunes@kochersberg.fr
- * Florian : 06 84 25 94 70 – animation.jeunes@kochersberg.fr
- * CoCoKo : 03 88 69 76 29 – com.com@kochersberg.fr – www.kochersberg.fr
- * Mairie de Berstett : 03 88 69 55 46 – mairie@berstett.fr
- * Mairie de Dingsheim : 03 88 56 21 32 – mairie@dingsheim.fr
- * Mairie Dossenheim : 03 88 69 60 54 – mairie.dossenheim-kochersberg@wanadoo.fr
- * Mairie de Durningen : 03 88 69 60 42 – mairie.durningen@wanadoo.fr
- * Mairie de Fessenheim-le-Bas : 03 88 97 52 38 – mairie.fessenheim@wanadoo.fr
- * Mairie de Furdenheim : 03 88 69 02 55 – mairie@furdenheim.fr
- * Mairie de Gougenheim : 03 88 70 57 32 – mairie.gougenheim@wanadoo.fr
- * Mairie de Griesheim/Souffel : 03 88 56 04 00 – secretariat@griesheim-sur-souffel.fr
- * Mairie de Handschuheim : 03 88 69 02 81 – mairie@handschuheim.alsace
- * Mairie de Hurtigheim : 03 88 69 02 09 – mairie@hurtigheim.fr
- * Mairie de Ittenheim : 03 88 69 02 17 – mairie.ittenheim@ittenheim.fr
- * Mairie de Kienheim : 03 88 69 60 38 – mairie.kienheim@wanadoo.fr
- * Mairie de Kuttolsheim : 03 88 87 51 32 – mairie@kuttolsheim.fr
- * Mairie de Neugartheim : 03 88 69 90 45 – mairie.neugartheim-ittlenheim@wanadoo.fr
- * Mairie de Pfulgriesheim : 03 88 20 16 91 – mairie.pfulgriesheim@wanadoo.fr
- * Mairie de Quatzenheim : 03 88 69 02 75 – quatz.mairie@orange.fr
- * Mairie de Rohr : 03 88 70 57 45 – mairie.rohr@wanadoo.fr
- * Mairie de Schnersheim : 03 88 69 61 18 – mairie.schnersheim@wanadoo.fr
- * Mairie de Stutzheim-Offenheim : 03 88 69 61 01 – mairie@stutzheim-offenheim.fr
- * Mairie de Truchtersheim : 03 88 69 60 30 – mairie@truchtersheim.fr
- * Mairie de Willgottheim : 03 88 69 90 03 – mairiedewillgottheim@wanadoo.fr
- * Mairie de Wintzenheim : 03 88 69 91 30 – mairie.wintzenheimkochersberg@wanadoo.fr
- * Mairie de Wiwersheim : 03 88 69 61 99 – mairie@wiwersheim.fr

